

UNE CONVENTION POUR LUTTER CONTRE LES SANGLIERS

Conseil de Métropole // Mercredi 17 mai



DÉCRYPTAGE PAR LAURENT JAOL

vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole délégué à la proximité, relations usagers, complexe funéraire, chasse et pêche, maire de Saint-Brès.

« Le territoire de la métropole est à la connexion de plusieurs écosystèmes d'une richesse environnementale exceptionnelle qu'il convient de préserver et de valoriser. Actuellement en surpopulation, des sangliers prolifèrent aux abords des espaces urbains et périurbains et entraînent une multiplication alarmante de nuisances et des dégâts importants, particulièrement pour les exploitants agricoles. Les sangliers causent également des accidents de la route, pouvant parfois être dramatiques. La Métropole engage des mesures pour protéger et préserver les espaces naturels et agricoles, la faune et la flore. Une action qu'elle mène, fidèle à sa volonté de poursuivre une relation de proximité forte, tant avec les citoyens qu'avec les associations concernées, en s'associant avec la Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault. Elle s'engage au travers d'une convention de partenariat, qui s'inscrit naturellement dans la coopération territoriale qu'elle souhaite développer. L'objectif de cet accord étant pour la Métropole d'acheter trois cages pièges, pour un montant estimé à 5 040 euros, et de les céder à la Fédération des chasseurs. Ces dispositifs sont destinés à capturer les sangliers et ainsi à réduire les risques de dégâts qu'ils pourraient occasionner dans le milieu urbain et périurbain à forte densité de population. La Fédération des chasseurs s'engage quant à elle à effectuer les démarches d'autorisations nécessaires auprès des services préfectoraux et à disposer ces cages sur le terrain. Cette convention conclue pour 2017 fera l'objet d'une évaluation de résultat à l'issue de cette année test. »



Philippe Saurel, Jean-Pierre Gaillard, président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault, et Laurent Jaoul, lors de la signature de la convention.

dégâts qu'ils pourraient occasionner dans le milieu urbain et périurbain à forte densité de population. La Fédération des chasseurs s'engage quant à elle à effectuer les démarches d'autorisations nécessaires auprès des services préfectoraux et à disposer ces cages sur le terrain. Cette convention conclue pour 2017 fera l'objet d'une évaluation de résultat à l'issue de cette année test.

SANTÉ

MONTPELLIER CAPITAL SANTÉ ACCÉLÈRE



La filière santé compte 1 350 chercheurs, plus de 200 entreprises et près de 15 000 personnels médicaux et paramédicaux au sein de la métropole.

La Métropole a choisi de contribuer davantage à la structuration de la filière santé en portant le projet Montpellier Capital santé. Celui-ci a été lancé officiellement en novembre dernier avec l'intention de reproduire le modèle utilisé pour fédérer et faire vivre la French Tech Montpellier. En parallèle, la Métropole a signé avec l'État un Pacte métropolitain d'innovation sur la thématique de la santé. L'État a dégagé une enveloppe de 8,3 millions d'euros à laquelle la collectivité a ajouté 3,59 millions d'euros. Ce pacte est un véritable accélérateur pour Montpellier Capital santé. Ces financements vont permettre de soutenir plusieurs projets innovants : Tedsaim (Université de Montpellier), Incubasciences (CNRS), ainsi que deux projets du CHU Montpellier (Neuroradiologie Interventionnelle et Cyborg) et Sun-Fair porté par l'Institut du cancer de Montpellier. Une délégation de neuf entreprises locales sera également prise en charge pour se rendre sur le salon mondial Bio International Convention à San Diego (États-Unis) en juin.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

APPEL À PROJETS : ÉNERGIE POSITIVE

Le premier appel à projets « Associations à énergie positive » a été lancé par la Métropole. Son objectif est de favoriser l'émergence de nouvelles coopérations, en vue du développement des économies d'eau et d'énergie, d'une mobilité bas carbone, d'une consommation vertueuse des ressources en général, ainsi que l'émergence d'un nouveau modèle de développement local, sur les plans social, économique et écologique. Une démarche qui s'adresse aux associations du territoire volontaires et motivées pour partager, transmettre, échanger et former de manière innovante à l'écoresponsabilité.



Ces dernières années, de nombreux jardins partagés et familiaux ont poussé dans les communes de la Métropole.

PDU 2020-2030

PENSER LES DÉPLACEMENTS DE DEMAIN

La Métropole poursuit des objectifs volontaristes pour son prochain Plan de déplacements urbains (PDU) 2020-2030,



la mobilité constituant l'un des sept piliers stratégiques de son développement. Le PDU 2020-2030 définira les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement, et ce pour les dix ans à venir. Avec pour objectif d'accompagner la mobilité pour tous et à toutes les échelles. Le nouveau PDU sera établi en compatibilité avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie et avec les objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Il doit également répondre aux objectifs définis pour chaque polluant du Plan de protection de l'atmosphère.

1 MILLION D'EUROS

C'est la somme accordée par la Métropole au projet IBDLR (Initiative biomarqueurs et diagnostic en Languedoc-Roussillon) porté par l'Université de Montpellier, dans le cadre du Plan État-Région (CPER) 2015-2020.

La Métropole a souhaité contribuer significativement aux projets d'enseignement supérieur recherche et innovation au titre du CPER 2015-2020. Elle participera également au financement du projet ARCAD3 de l'Institut national de recherche agronomique (1,04 million d'euros) et au projet Techalim-Voie humide du Centre de coopération internationale en recherche agronomique (200 000 euros).

258

C'est le nombre de logements sociaux qui ont obtenu, lors du dernier conseil de Métropole, des subventions ou des garanties d'emprunts pour leur construction.

Ils sont situés dans les communes de Montpellier, Clapiers et Pignan.



Suivez en direct les conseils de Métropole sur montpellier3m.fr